

Communiqué

Pour diffusion immédiate Le 27 novembre 2006

nº 06-234

Le Yukon alignera ses mesures relatives à l'impôt sur le revenu sur celles du gouvernement fédéral

WHITEHORSE — « Les Yukonnais peuvent anticiper des baisses d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition 2006 », a déclaré aujourd'hui le premier ministre et ministre des Finances du Yukon, M. Dennis Fentie.

« Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Yukon témoignent de notre conviction que les mesures touchant l'imposition du revenu annoncées par le gouvernement fédéral doivent également être adoptées au niveau territorial afin d'en maximiser les avantages pour les particuliers », a déclaré M. Fentie.

Ces avantages se traduiront, pour la plupart, par l'augmentation de plusieurs crédits d'impôt non remboursables :

- Le montant personnel de base, soit le montant qu'un particulier peut gagner sans avoir à payer d'impôt territorial sur le revenu, passera de 8 328 \$ à 8 839 \$, faisant passer le crédit de 586 \$ à 622 \$.
- Le montant pour personne à charge admissible sera de 7 505 \$ plutôt que de 7 071 \$, faisant ainsi passer le crédit de 498 \$ à 528 \$.
- La déduction maximale pour revenu de pension doublera, passant de 1000 \$ à 2000 \$, pour un crédit de 140 \$ plutôt que de 70 \$.

Il y aura également des crédits d'impôt additionnels pour les frais d'adoption et l'achat de laissez-passer de transport en commun, initiatives auxquelles s'ajoutera le nouveau crédit canadien pour l'emploi. D'autres modifications seront apportées afin de s'assurer que la prestation universelle canadienne pour enfants n'a pas pour effet de diminuer le crédit d'impôt pour familles à faible revenu. Le crédit d'impôt pour dividendes subira également quelques ajustements pour refléter les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la majoration des dividendes admissibles.

- « Ces modifications permettront de remettre environ 4,3 millions de dollars dans les poches des contribuables yukonnais au cours des deux prochaines années et simplifieront le processus pour tout le monde », a dit M. Fentie. « Dans la mesure du possible, les règles seront les mêmes que celles du gouvernement fédéral. Essentiellement, notre but est que les Yukonnais aient plus d'argent en poche, comme il se doit. »
- « Je veux que tous les Yukonnais et Yukonnaises sachent qu'ils bénéficieront d'un allègement de leur fardeau fiscal pour l'année 2006, grâce aux modifications proposées aujourd'hui », a ajouté M. Fentie.

- 30 -

Pièce jointe : Renseignements supplémentaires sur les modifications apportées aux crédits d'impôt non remboursables (en anglais seulement).

Renseignements:

Albert Petersen Communications Conseil des ministres 867-633-7961 albert.petersen@gov.yk.ca Bill Curtis
Directeur
Finances
867-667-5276
bill.curtis@gov.yk.ca



Backgrounder on Changes to "Nonrefundable Tax Credit Block"

Simplified Examp	de (taxation year 2006)	Old	New
Yukon matches the federal non-refundable tax credits to lower Yukon taxes effective for the 2006 taxation year. Example Couple earning \$45,000 each Adopted a child Basic personal amount for each parent Old \$8,328 New \$8,839 New: adoption expenses (finalized adoption during 2006), Eligible expense were \$12,000, maximum	Taxable Income of both parents Yukon tax -7.04% on \$36,378 for two -9.68% on \$8,622 for two less non-refundable credits basic personal amount for two adoption expenses Net Yukon taxes owing	\$90,000 \$ 5,122 1,669 6,791 1,173 \$ 5,618	\$90,000 \$ 5,122 1,669 6,791 1,245 719 \$ 4,827
allowed is \$10,220	Over all tax savings	\$791	

For ease of comparison, only two of the non-refundable credits are presented, i.e. basic personal amount and the new credit for adoption expenses. Non-refundable tax credits are calculated using the lowest tax bracket rate of 7.04%. Application of Canada Pension Plan contributions and Employment Insurance premiums are not included.

Former of change to an extendity to reall their effects. The